

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Dépôt du procès-verbal de correction du 26 novembre 2024

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

4.3 Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités

4.4 Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités

4.5 Appui à la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG SOLUTIONS

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville

5.2 Avis de motion du Règlement numéro 722-25 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2025

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-24-8 modifiant le Règlement numéro 625-22-5, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement de nuit

5.4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de novembre

6.2 Modification de la résolution 24-11-336 relativement à une autorisation de signature d'un acte notarié de vente d'une parcelle du lot 5 601 750 – Projet rue Marziali

6.3 Autorisation d'achat du lot 6 452 529 du Cadastre du Québec

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de novembre

7.2 Demande de subvention de réfection de façade – 41 rue Principale – Pizzeria Bedford

8. Loisirs et culture

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte numéro 1 pour des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Cyr

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
- 10.2 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 pour le service de sécurité incendie
- 10.3 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 en matière de prévention
- 10.4 Recommandation du CII – Budget de dépenses en immobilisations 2025 pour le service de sécurité incendie
- 10.5 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 en matière de sécurité civile

11. Ressources humaines

- 11.1 Confirmation de madame Claudie P. Charbonneau au poste d'adjointe au service des travaux publics
- 11.2 Autorisation de signature d'un contrat de travail à durée déterminée de monsieur Daniel Moreau, conseiller technique

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 8 octobre 2024
- 12.2 Lettre de La popote de la Région de Bedford – Bénévoles recherchés
- 12.3 Communiqué de presse – La MRC de Brome-Missisquoi s'inquiète de la perte des services de francisation sur son territoire
- 12.4 Lettre de remerciement - Fondation Claude De Serres

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi le 3 décembre 2024, 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier et Mme Catherine Nadeau, directrice adjointe et greffière.

24-12-365

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-12-366

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

- N.M. **Dépôt du procès-verbal de correction du 26 novembre 2024**
- 24-12-367 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024**
- Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, conformément à la Loi;
- Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil approuve le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 5 novembre 2024.
- ADOPTÉE
- N.M. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux**
- N.M. **Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités**
- 24-12-368 **Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités**
- Considérant la résolution numéro 24-01-12 en date du 9 janvier 2024;
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des changements au sein de certains comités afin qu'il y ait une rotation des membres du conseil sur lesdits comités;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que les comités suivants soient modifiés comme suit :
- Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Pierre Le Blanc comme membres du **Comité des Loisirs, Culture et Vie Communautaire**.
- Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de membre, et le maire Claude Dubois comme président du **Comité des matières résiduelles**.
- ADOPTÉE
- 24-12-369 **Appui à la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG SOLUTIONS**
- Considérant que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;
- Considérant que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;
- Considérant que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

24-12-369
(suite)

Considérant que les coûts de modernisation de la suite qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

Considérant que la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

Considérant que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

Considérant que l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC de Brome-Missisquoi désirent respecter la capacité de payer de leurs contribuables;

Considérant que la Ville de Bedford désire soutenir l'ensemble des villes du Québec;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la Ville de Bedford exprime son soutien à l'ensemble des villes et municipalités du Québec vis-à-vis de leur contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions.

Que des représentations soient effectuées auprès des instances concernées.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

24-12-370

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville

Le conseiller Daniel Audette donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Je dépose le projet de règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.

24-12-371

Avis de motion du Règlement numéro 722-25 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2025

Le conseiller Pierre Le Blanc donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 722-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et de compensations des différents services pour l'année 2025, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

24-12-372

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-24-8 modifiant le Règlement numéro 625-22-5, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement de nuit

La conseillère Mona Beaulac donne avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 625-24-8 modifiant le Règlement numéro 625-22-5, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement de nuit.

24-12-372
(suite)

Ce règlement a pour objet d'autoriser le stationnement de nuit l'hiver sur le territoire de la Ville de Bedford.

Je dépose le projet de règlement numéro 625-24-8 modifiant le Règlement numéro 625-22-5, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement de nuit.

24-12-373

Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-11-329, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Daniel Audette, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-11-330, le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue mardi le 3 décembre 2024, à 18h30;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4.

ADOPTÉE

24-12-374

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de novembre 2024

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 novembre 2024, au montant de 491 227,52 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 décembre 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-375

Modification de la résolution 24-11-336 relativement à une autorisation de signature d'un acte notarié de vente d'une parcelle du lot 5 601 750 – Projet rue Marziali

Considérant la résolution numéro 24-11-336 du conseil municipal adopté le 5 novembre 2024;

Considérant que dans ladite résolution la notaire désignée pour préparer les documents est M^e Line Barry;

Considérant que les membres du conseil avaient pris connaissance de l'offre d'achat initiale lors de la séance du 5 novembre et qu'elle a dû être modifiée;

24-12-375
(suite)

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat modifiée en séance tenante, le 3 décembre 2024;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil modifie la conclusion de la résolution numéro 24-11-336 afin d'y lire ceci :

« Que ce conseil accepte l'offre d'achat modifiée pour la vente d'une parcelle du lot 5 601 750 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Bedford.

Que la notaire désignée pour préparer les documents soit M^e Annick Dalpé.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant en cas d'absence, et le directeur-général, ou la directrice générale adjointe en cas d'absence, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tous les documents pouvant donner effet à la présente résolution. ».

ADOPTÉE

24-12- 376

Autorisation d'achat du lot 6 452 529 du Cadastre du Québec

Considérant que la Ville de Bedford souhaite améliorer l'accessibilité universelle de son établissement pour recevoir les citoyens et ainsi posséder sa salle du conseil au même endroit que l'hôtel de ville;

Considérant les négociations entre la Ville de Bedford et la Caisse Desjardins pour l'acquisition du bâtiment et du terrain au 24, rue Rivière à Bedford (lot 6 452 529);

Considérant que la Caisse Desjardins va demeurer locataire de l'immeuble pour une durée minimale de (5) ans;

Considérant la promesse de vente soumis au soutien de la présente résolution;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le conseil approuve les modalités et conditions de la promesse de vente entre la Ville de Bedford et Caisse populaire pour la vente de l'immeuble du 24, rue Rivière à Bedford (lot 6 452 529) au montant de 800 000 \$, plus les taxes applicables.

Que la Ville de Bedford mandate un notaire afin de procéder à la transaction de vente en conformité avec les clauses de la promesse de vente.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bedford, tous les documents pouvant donner effet à la présente résolution.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du registre des permis du mois de novembre 2024

24-12-377

Demande de subvention pour la réfection de façade – 41 rue Principale – Pizzeria Bedford

Considérant la demande de subvention pour la réfection de la façade du bâtiment au 41 rue Principale;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que les travaux de réfection de la façade sont conformes à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale;

Considérant le montant maximal de subvention accordé par le règlement 707-12 pour la réfection de façade de bâtiment;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 3 389.91 \$, à 2781204 Canada Inc. (Pizzeria Bedford), pour les travaux de réfection de la façade de l'immeuble situé au 41 rue Principale à Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-378

Autorisation de paiement du décompte numéro 1 pour des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Cyr

Considérant l'octroi d'un contrat à Excavation St-Pierre Tremblay Inc., pour les travaux de prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc, forage bidirectionnel, réfection et autres services, de la rue Cyr à Bedford, et ce, en vertu de la résolution 24-07-237 et pour un montant de 603 605,38 \$ incluant les taxes pour le secteur 1 et secteur 2;

Considérant que dans ce contrat, le montant prévu uniquement pour le secteur 1 est de 414 703,39 \$, incluant les taxes applicables;

Considérant la vérification du décompte numéro 1 pour le secteur 1, pour les travaux réalisés jusqu'au 13 novembre 2024, pour un montant de 362 899,68 \$, incluant les taxes applicables;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte numéro 1 au montant de 362 899,68 \$, incluant les taxes applicables, à Excavation St-Pierre Tremblay Inc., pour les travaux de la section 1 du contrat pour le prolongement des infrastructures de la rue Cyr.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-379

Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 2 pompiers pour le Programme Pompier I et/ou de 1 pompier pour le Programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville de Bedford doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du programme;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

24-12-380

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 pour le service de sécurité incendie

Considérant que le budget des dépenses du service de sécurité incendie a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 689 670 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil municipal entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies, le 8 octobre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses 2025, pour le service de sécurité incendie à un montant de 689 670 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-381

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 en matière de prévention

Considérant que le budget des dépenses en matière de prévention a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 126 695 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité intermunicipal des Incendies, le 8 octobre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses 2025 en matière de prévention incendie à un montant de 126 695 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-382

Recommandation du CII – Budget de dépenses en immobilisations 2025 pour le service de sécurité incendie

Considérant que le budget des dépenses en immobilisations du service de sécurité incendie a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 75 000 \$, pour l'aménagement intérieur de la future caserne des incendies;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil municipal entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 8 octobre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses en immobilisations 2025, pour le service de sécurité incendie à un montant de 75 000 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-383

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2025 en matière de sécurité civile

Considérant que le budget des dépenses de la sécurité civile a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 7 250 \$;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 8 octobre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses 2025 en matière de sécurité civile à un montant de 7 250 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

24-12-384

Confirmation de madame Claudie P. Charbonneau au poste d'adjointe au service des travaux publics

Considérant l'embauche de madame Claudie P. Charbonneau au poste d'adjointe des travaux publics le ou vers le 19 août 2024;

Considérant qu'une période d'essai de 3 mois est établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle embauche d'un travailleur;

Considérant que l'employée a effectué sa période d'essai de 3 mois et que son supérieur immédiat est satisfait de sa prestation de service;

Considérant la lettre d'entente #2 intervenue avec le syndicat pour le changement d'horaire de ce poste de 24 à 34 heures;

Considérant qu'un affichage de poste a aussi été fait concernant le changement d'horaire;

Considérant que madame Claudie P. Charbonneau a déposé sa candidature pour ce même poste avec le nouvel horaire;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil confirme madame Claudie P. Charbonneau au poste d'adjointe au service des travaux publics, en date du 19 novembre 2024, selon les modalités de la convention en vigueur.

Que le poste d'adjointe administrative au service des travaux public soit établi à 34 heures par semaine, le tout selon la lettre d'entente intervenue avec le syndicat en date du 13 novembre 2024.

ADOPTÉE

24-12-385

Autorisation de signature d'un contrat de travail à durée déterminée de monsieur Daniel Moreau, conseiller technique

Considérant la résolution 23-06-162 convenant d'un contrat de travail à durée déterminée avec monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, se terminant le 31 décembre 2024;

Considérant que les besoins de la Ville nécessitent que les services d'un conseiller technique soient rendus pour une période de 12 mois, et que les parties acceptent d'être liées par un nouveau contrat d'emploi d'une durée déterminée de 12 mois;

Considérant que la Ville et monsieur Moreau en sont venus à une entente sur les modalités d'emploi de Monsieur Moreau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le conseil approuve les conditions de travail au contrat de monsieur Daniel Moreau à titre de conseiller technique, pour un contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et autorise le directeur général à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 8 octobre 2024**

N.M. **Dépôt d'une lettre de La popote de la Région de Bedford – Bénévoles recherchés**

N.M. **Dépôt d'un Communiqué de presse – La MRC de Brome-Missisquoi s'inquiète de la perte des services de francisation sur son territoire**

N.M. **Dépôt d'une lettre de remerciement – Fondation Claude De Serres**

N.M. **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Une (1) citoyenne s'est prévaluée de la période de questions comme suit :

- L'achat du bâtiment de la Caisse populaire, c'est pour déménager les bureaux?
- Est-ce que c'est avec la vente de l'hôtel de Ville que vous allez financer l'achat?
- Est-ce que les guichets automatiques vont rester là?
- Au sujet 11.2, c'est le conseiller technique de quoi?

24-12-386

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h29.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière